

Journal des traducteurs Translators' Journal

La traduction au magnétophone, la plus moderne des traductions

Erwin H. Bothien

Volume 5, numéro 2, 2e trimestre 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1057925ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1057925ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Bothien, E. (1960). La traduction au magnétophone, la plus moderne des traductions. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 5(2), 48–49.
<https://doi.org/10.7202/1057925ar>

LA TRADUCTION AU MAGNÉTOPHONE, LA PLUS MODERNE DES PROFESSIONS

Erwin H. BOTHIEN, Bonn

Synthèse de la traduction spécialisée, de l'interprétation, de la rédaction et du journalisme

Le champ d'action du traducteur moderne au magnétophone — cette profession a connu au cours des vingt dernières années une évolution radicale — comporte trois parties : la traduction **in extenso** d'une émission radiophonique en langue étrangère, la traduction textuelle **d'un extrait**, et un rapport sur une émission sous forme de notes ou d'un **résumé**. Alors que jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale on avait encore l'habitude, dans la plupart des services d'écoute des émissions radiophoniques, de traduire textuellement toutes les émissions "captées" — le résultat du travail journalier du traducteur au magnétophone a donné plus d'une fois un livre volumineux — les services disposant aujourd'hui d'un système d'écoute des émissions radiophoniques tiennent à être immédiatement informés d'une façon résumée des points principaux, et seuls certains passages importants de l'émission en langue étrangère nécessitent une traduction textuelle. La traduction **in extenso** se fait ultérieurement, et seulement sur demande.

Il faut tenir compte de ce que la traduction **in extenso** d'une émission exige du traducteur le plus expérimenté au magnétophone au moins cinq fois la durée de l'émission pour la "transcription" à la machine à écrire. Le journaliste par exemple, ne reproduit pas textuellement tout un discours; il se contente de **citer**, en les reproduisant, les passages importants pour l'information du public. Il suffit également dans le cas du traducteur au magnétophone, et pour les besoins immédiats du service intéressé, d'un **condensé**, contenant les idées principales d'un discours ou d'un exposé. Dans ce cas, le traducteur au magnétophone suit directement l'émission au moyen d'un casque branché sur le poste récepteur, et traduit "simultanément" les passages principaux, qui peuvent être ensuite transmis aux intéressés par téléscripteur.

Son triple champ d'action différencie le traducteur au magnétophone du "traducteur sur papier" et de l'interprète. Il doit posséder la compétence du traducteur spécialisé plus la compétence de l'interprète de **consécutif** ou de **simultanée**, plus les qualités d'un collaborateur de département politique, plus enfin celles d'un journaliste sachant se servir des traits d'esprit. Cela ne signifie nullement que le traducteur au magnétophone soit un "traducteur politique". Il est bien plus un traducteur qualifié, doté de connaissances spéciales dans le domaine de la politique, qu'il doit compléter, comme tout autre traducteur spécialisé se doit de le faire pour sa propre discipline, en se tenant constamment au courant de la situation politique.

Si l'on veut prendre comme exemple les données politiques qui ont servi à la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à Genève l'été dernier, on constate que le traducteur au magnétophone doit avoir une connaissance exacte des divers projets de l'Ouest et de l'Est concernant l'Allemagne, et de leur évolu-

tion depuis la dernière conférence au sommet, à Genève, en 1955. Une connaissance approfondie des divers éléments du "package deal" de l'Ouest, lui est aussi nécessaire que celle de la différence entre les plans Eden, van Zeeland, Pfleiderer, Macmillan, Rapacki ou Khrouchtchev, pour n'en citer que quelques-uns.

Réglementation concernant les traitements d'après les conventions collectives dans la République fédérale

Lors des négociations de conventions collectives entre la République fédérale d'Allemagne et les syndicats allemands, concernant le reclassement du personnel du service des langues des administrations fédérales, d'éminents représentants des traducteurs au magnétophone ont pu, avec leurs collègues "classiques", participer comme experts aux commissions tarifaires, représenter et faire valoir les intérêts de toutes les catégories de traducteurs et d'interprètes.



Les spécialistes de l'interprétation des émissions radiophoniques en langues étrangères sont, après une période d'essai de sept mois, classés à l'échelon IVb du tarif des employés des administrations publiques (TOA)¹. Ceux qui sont particulièrement qualifiés, et auxquels on peut confier la responsabilité de contrôler l'activité des "capteurs", peuvent être classés à l'échelon III TOA. Sont aussi classés dans cette dernière catégorie ceux dont l'activité s'exerce sur plus de deux langues étrangères. Les contrôleurs dont les caractéristiques d'emploi dépassent celles qui sont prévues pour l'échelon III du fait qu'ils assument la responsabilité d'étudier l'ensemble de la documentation recueillie par l'écoute radiophonique, et de choisir les textes pouvant présenter une importance particulière pour le service d'information, sont classés à l'échelon II TOA.

Nécessité des contacts internationaux

Les particularités évoquées ici de cette branche de la grande famille des traducteurs, soumise plus rapidement que d'autres à l'évolution de la terminologie, à la marche déroutante du progrès en ce qui concerne l'équipement technique — outillage normal du traducteur au magnétophone — font apparaître plus que jamais la nécessité pour tous les traducteurs au magnétophone de tous les pays d'avoir entre eux des contacts étroits, et de se servir pour cela des bons offices de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT).



¶ HONORAIRE ET HONORARY

Impardonnablement Koessler et Derocquigny dans les *Faux-amis* et moi-même, dans les deux ouvrages qui m'ont permis de compléter ce livre en une faible mesure, nous avons omis de signaler deux mots sur lesquels trébuchent un grand nombre de nos compatriotes en Angleterre: HONORARY et HONORAIRE.

Constamment, en effet, nous recevons des rapports de sociétés françaises dont les secrétaires et trésoriers remplissant leurs fonctions sans être rétribués, avec un généreux désintéressement, figurent sous la désignation de *secrétaire honoraire* ou de *trésorier honoraire*.

Ce sont là des traductions tout à fait fautives de HONORARY SECRETARY et HONORARY TREASURER, expressions qui signifient toujours : *secrétaire bénévole*, *trésorier bénévole*. En français le terme *honoraire* s'applique à celui qui conserve les prérogatives honorifiques d'une charge, mais qui *obligatoirement* et *invariablement* a cessé de l'exercer.

F. DE GRAND'COMBE

¹ TOA — voir Babel IV. 3 (septembre 1958): 177 sqq.